

Bilan 2009 du Syndicat Transformation sur métaux et Garages 2009: une année de crise

Si dans le passé seulement 2 à 5 entreprises faisant partie du Syndicat Transformation sur métaux et garages ont adressé par an une demande de chômage partiel au Comité de conjoncture, le nombre des demandeurs a augmenté l'année passée à 348; 43 émanant d'entreprises appartenant au secteur de la transformation sur métaux, une du secteur des garages.

216 demandes avaient été posées pour raisons conjoncturelles, 69 pour raisons structurelles et 59 pour raisons dues à la situation d'une entreprise externe. Le Comité de conjoncture n'a pas donné suite à deux demandes étant donné que des plans de maintien de l'emploi étaient sur le point d'être élaborés. 2 requêtes ont été rejetées du fait que des licenciements étaient pratiqués et qu'un plan social devait être négocié.

Dans 13 entreprises du secteur Transformation sur métaux et dans un garage a été mis en œuvre un plan de maintien de l'emploi.

Dans 4 entreprises des réductions de personnel ont été décidées. Lors de la fermeture d'une entreprise, un plan social a été négocié pour 265 salariés. Seulement dans une entreprise des difficultés économiques ont été la cause principale de l'arrêt de la production, les autres entreprises ont tout simplement délocalisé leurs productions vers un autre pays.

Deux entreprises du périmètre ArcelorMittal ont pu être intégrées dans la tripartite sidérurgique. 360 salariés sont concernés par cette mesure.

La ristourne brute aux 44 entreprises avec 6 620 salariés est de 46 115 629,10 € pour 4 569 salariés concernées, la ristourne nette pour 25 % des 4 569 concernés est de 25 % du chiffre brut.

En plus dans le cadre de plans de maintien de l'emploi pour 49 salariés la préretraite ajustement a été demandée. Ceci fait la somme provisoire de 3 348 975 €. La participation patronale qui peut être fixée par le ministre du Travail et de l'Emploi de 30 % à 70 % a été fixée sur revendication ou avec accord de l'OGBL de 20 % à 40 %.

Pour 280 salariés une exemption d'impôts a été demandée.

Parmi les 575 salariés licenciés notifiés au Comité de conjoncture, 36 étaient membres de l'OGBL.

Une partie d'entreprises ont évité le chômage partiel du fait qu'elles recouraient à un nombre important de travailleurs intérimaires ou à des salariés sous contrat à durée déterminée. Ces contrats n'ont pas été renouvelés ou prolongés fin 2009. Si la situation économique ne change pas en 2010, on devra recourir également dans ces entreprises au chômage partiel.

Dans 6 entreprises, l'OGBL a cherché ensemble avec le secrétariat du Comité de conjoncture des solutions de maintien de l'emploi.

En outre, des analyses approfondies ont été ordonnées pour d'autres entreprises. Quelques-unes se sont fait octroyer des obligations plus sévères afin de pouvoir bénéficier d'aides étatiques.

Fait est de constater que des formations continues ou des formations de reconversion n'ont été organisées que dans les entreprises ayant des difficultés structurelles. L'OGBL regrette ceci. En effet, vu la période de référence d'une année, il devrait être possible d'organiser des formations continues également en cas de difficultés conjoncturelles.

Le Comité de conjoncture a du constater qu'une entreprise profitant du chômage partiel a fait des bénéfices record.

Même si on ne peut pas encore faire des pronostics exacts pour l'année 2010, la situation semble plutôt se stabiliser.

Certaines entreprises auront encore besoin d'aides étatiques en 2010 pour éviter des licenciements.

Pour l'année 2009, on peut tirer une conclusion claire et nette: Grâce aux aides étatiques supplémentaires, rendues possibles par des amendements législatifs, de nombreux licenciements ont pu être évités.

Malheureusement il reste à constater que certaines entreprises ont posé des demandes injustifiées pour des aides étatiques ou en ont même fait des abus. On ne peut donc pas tout embellir. Notre syndicat professionnel a également constaté que la législation sur le maintien de l'emploi reste à améliorer.

Finalement notre syndicat revendique de meilleures mesures de contrôle comme l'introduction d'un audit social dans les entreprises afin de pouvoir réagir et agir plus vite.